



SECTION 1 : IDENTIFICATION	
<b>1.1 Identification du produit</b>	
<b>Nom de produit :</b>	MalAcetic Otic Nettoyant
<b>Synonymes :</b>	Aucun
<b>Désignation exacte pour l'expédition :</b>	Sans objet
<b>Autres méthodes d'identification :</b>	Aucun
<b>1.2 Usages pertinents recommandés et usages déconseillés pour la substance ou le mélange</b>	
<b>Usage recommandé :</b>	(É.-U.) – Nettoyant pour chiens, chats et chevaux (CAN) - Nettoyant pour chiens et chats
<b>Usages déconseillés :</b>	Non destiné à un usage chez l'humain.
<b>1.3 Renseignement sur la société fabricant la substance ou le mélange</b>	
<b>Nom de l'entreprise</b>	Dechra Veterinary Products
<b>Adresse :</b>	Dechra Veterinary Products 7015 College Blvd Suite 525 Overland Park KS 66211 É.-U.
<b>Adresse :</b>	866-933-2472
<b>Télécopieur :</b>	Non disponible
<b>Site Web :</b>	<a href="http://www.dechra.com">www.dechra.com</a>
<b>Courriel :</b>	Non disponible
<b>Nom du distributeur (Canada) :</b>	Dechra Veterinary Products
<b>Adresse :</b>	1 Holiday Ave, tour Est, Suite 345 Pointe-Claire, QC H9R 5N3 Canada
<b>Téléphone :</b>	1 855 332-9334
<b>Site Web :</b>	<a href="http://www.dechra.ca">www.dechra.ca</a>
<b>Courriel :</b>	Non disponible
<b>1.4 Numéros de téléphone d'urgence</b>	
<b>Dechra (É.-U.) :</b>	1 866 933 2472
<b>Dechra (CA) :</b>	1 855 332-9334

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES	
<p><b>2.1 Classification de la substance ou du mélange</b></p> <p>Système NFPA 704</p> 	
<b>2.2 Éléments d'étiquetage</b>	
Pictogramme de dangers :	Sans objet
Mention d'avertissement :	Sans objet
<b>Mention du danger</b>	
Sans objet	
<b>Mentions supplémentaires (U.E.) :</b>	
	Sans objet
<b>Conseils de prudence – prévention :</b>	
	Sans objet
<b>Conseils de prudence – réponse :</b>	
	Sans objet
<b>Conseils de prudence – entreposage :</b>	
	Sans objet
<b>Conseils de prudence – élimination :</b>	
	P501 Éliminer le contenant et le contenu d'après la réglementation locale.
<b>2.3 Autres renseignements relatifs au danger</b>	
Sans objet	

### SECTION 3 : INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

#### 3.1 Substances

Voir la section suivante pour la composition des mélanges.

#### 3.2 Mélanges

1. No de CAS 2. Numéro EC 3. Numéro Index 4. Numéro REACH	% en poids	Nom
56-81-5	1-10	Glycérol
9005-64-5	1-10	Monolaurate de sorbitan éthoxylé
64-19-7	1-10	Acide acétique glacial
10043-35-3	1-10	Acide borique
1330-43-4	<1	Borate de sodium anhydre (Na <sub>2</sub> B <sub>4</sub> O <sub>7</sub> )
Autres ingrédients	Non disponible	Ingrédients définis comme n'étant pas dangereux.

### SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

#### 4.1 Description des mesures de premiers soins

<b>Contact avec les yeux :</b>	Une éclaboussure accidentelle dans les yeux doit être rincée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste et montrer la notice ou l'étiquette au médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Une éclaboussure accidentelle sur la peau doit être rincée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste et montrer la notice ou l'étiquette au médecin.
<b>Inhalation :</b>	En raison de l'état physique du produit, de son emballage et de la voie d'administration, une inhalation est très peu probable. Si le produit provoque une irritation ou une difficulté à respirer, consulter un médecin et montrer la notice ou l'étiquette au médecin. Éloigner le patient de la zone contaminée. Placer le patient en position couchée, bien au chaud et dans le calme.
<b>Ingestion :</b>	En raison de l'état physique du produit, de son emballage et de la voie d'administration, une ingestion est très peu probable. Si le produit est avalé, consulter un médecin si l'irritation persiste et montrer la notice ou l'étiquette au médecin. Retirer le matériel et donner de l'eau pour rincer la bouche. Ensuite, donner autant de liquide que la personne peut en boire lentement et sans causer d'inconfort.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et à retardement

<b>Contact avec les yeux :</b>	Le produit ne devrait pas causer de l'irritation aux yeux.
--------------------------------	--

<b>Contact avec la peau :</b>	Le produit ne devrait pas causer de l'irritation à la peau.
<b>Ingestion :</b>	Peut causer de l'inconfort, des nausées et des vomissements, s'il est ingéré en grande quantité
Consulter la section 11 pour les renseignements détaillés.	
<b>4.3 Indications d'obtenir une aide médicale immédiate et les traitements spéciaux</b> Traiter les symptômes.	

<b>SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES</b>	
<b>5.1 Agents extincteurs</b>	
<b>Moyens d'extinction adéquats :</b>	Utiliser le médium d'extinction approprié pour les incendies à proximité.
<b>Moyens d'extinction inadéquats :</b>	Il n'existe aucune restriction pour le type d'extincteur pouvant être utilisé
<b>5.2 Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange</b>	
<b>Incompatibilité avec le feu :</b>	Aucune connue
<b>5.3 Mesures protectrices particulières pour les pompiers :</b>	
<b>Incendies :</b>	Utiliser de l'eau sous forme de gouttelettes fines pour contrôler l'incendie et refroidir la zone adjacente. <b>Ne pas</b> approcher les contenants qui pourraient être chauds. Utiliser de l'eau en vaporisation pour refroidir les contenants exposés situés dans une zone protégée. S'il est sécuritaire, retirer les contenants de la voie des flammes. L'équipement doit être bien décontaminé après son usage.
<b>Risques d'incendies et d'explosion :</b>	Des températures extrêmement élevées comme lors d'un incendie peuvent générer des émanations dangereuses.

<b>SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL</b>	
<b>6.1 Précautions personnelles, équipement de protection personnelle et procédures d'urgence</b>	
Pour l'information sur l'équipement de protection, consulter la section 8	
<b>6.2 Précautions environnementales</b>	
Consulter la section 12	
<b>6.3 Méthode et équipement pour le confinement et le nettoyage</b> En raison de l'état physique du produit et de son emballage, un déversement est peu probable.	
<b>Petit déversement :</b>	Les petits déversements doivent être nettoyés et placés dans un contenant fermé lors de l'élimination.
<b>Déversement important :</b>	Les grands déversements doivent être endigués et circonscrits, puis absorbés au moyen d'une substance inerte et placés dans des barils pour l'élimination.

<b>SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE</b>	
<b>7.1 Précautions pour une manutention sécuritaire</b>	
<b>Manutention sécuritaire :</b>	Se laver les mains avec de l'eau après la manipulation. Respecter les recommandations d'entreposage et de manutention du fabricant.
<b>Autres informations :</b>	Entreposer à température ambiante. Garder hors de la portée et de la vue des enfants.
<b>7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités</b>	
<b>Contenant adéquat :</b>	Flacons de 113 ml (4 oz) liq., de 236 ml (8 oz) liq. et de 473 ml (16 oz) liq.
<b>Incompatibilité à l'entreposage :</b>	Aucune incompatibilité connue.
<b>7.3 Usage à des fins particulières</b>	
Non disponible	

<b>SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE</b>				
<b>8.1 Paramètres de contrôle</b>				
<b>CONCENTRATION DÉRIVÉE SANS EFFET – DNEL (U.E.)</b>				
Non disponible				
<b>CONCENTRATION SANS EFFET PRÉVISIBLE – PNEC (EU)</b>				
Non disponible				
<b>LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL (LEMT).</b>				
<b>DONNÉES RELATIVES AUX INGRÉDIENTS</b>				
Non disponible				
<b>LIMITES D'URGENCES (U.E./É.-U.) :</b>				
<b>Ingrédients</b>	<b>Nom de la substance</b>	<b>TEEL-1</b>	<b>TEEL-2</b>	<b>TEEL-3</b>
Glycérol	Glycérine, glycérol	45 mg/m <sup>3</sup>	860 mg/m <sup>3</sup>	2500 mg/m <sup>3</sup>
Acide borique	Acide borique	6 mg/m <sup>3</sup>	23 mg/m <sup>3</sup>	830 mg/m <sup>3</sup>
Borate de sodium anhydre (Na <sub>2</sub> B <sub>4</sub> O <sub>7</sub> )	Borate de sodium, borate de sodium décahydraté	6 mg/m <sup>3</sup>	190 mg/m <sup>3</sup> , 88 mg/m <sup>3</sup>	1100 mg/m <sup>3</sup> , 530 mg/m <sup>3</sup>

Ingrédients	IDLH originale	IDLH révisée
Acide acétique	50 ppm	Non disponible

8.2 Contrôle de l'exposition	
<b>Mesures d'ingénierie appropriées :</b>	Les mesures d'ingénierie de bases sont : Mesures relatives au procédé qui demandent un changement dans l'accomplissement d'une tâche ou d'un procédé pour réduire un risque donné.
<b>Protection personnelle :</b>	 
<b>Protection des yeux et du visage :</b>	Non requis
<b>Protection de la peau :</b>	Voir la protection des mains qui suit.
<b>Protection des mains et des pieds :</b>	Aucun équipement spécialisé requis pour manipuler de petites quantités. SINON : Porter des gants de protection.
<b>Protection du corps :</b>	Porter des vêtements adéquats.
<b>Autres protections :</b>	Aucun équipement spécialisé requis pour manipuler de petites quantités.
<b>Risques thermiques :</b>	Sans objet
<b>Protection respiratoire :</b>	Sans objet
<b>8.3 Contrôle de l'exposition environnementale</b> Consulter la section 12	

## SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur caractéristiques physiques et propriétés chimiques de base

<b>Apparence :</b>	Liquide incolore et transparent	
<b>Contenant :</b>	Flacons de 113 ml (4 oz) liq., de 236 ml (8 oz) liq. et de 473 ml (16 oz) liq	
<b>État physique :</b>	Liquide	
<b>Odeur :</b>	Odeur caractéristique acétique et de pomme	
<b>Point d'ébullition et de congélation (degré C) :</b>	Non disponible	
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :</b>	100 °C	
<b>Point d'éclair :</b>	Sans objet	
<b>Taux d'évaporation :</b>	Sans objet	
<b>Inflammabilité :</b>	Non disponible	
<b>Limites d'inflammabilité et d'explosion inf. et sup. :</b>	Non disponible	
<b>Pression de la vapeur :</b>	Sans objet	
<b>Densité :</b>	Non disponible	
<b>Solubilité dans l'eau ou les solvants mg/L :</b>	miscible dans l'eau	
<b>Température d'auto-allumage (degré C) :</b>	Non disponible	
<b>Température de décomposition (degré C) :</b>	Non disponible	
<b>Viscosité (degré C) :</b>	Non disponible	
<b>Propriétés explosives :</b>	Non disponible	
<b>Propriétés oxydantes :</b>	Non disponible	
<b>Coefficient de répartition :</b>	Non disponible	
<b>Goût :</b>	Sans objet	
<b>Tension en surface :</b>	Non disponible	
<b>Composante volatile :</b>	Sans objet	
<b>pH :</b>	4,5 à 5,5	
<b>COV g/L :</b>	Sans objet	

### 9.2 Autre information

Non disponible

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité :</b>	Consulter la Section 7
<b>10.2 Stabilité chimique :</b>	Le produit est considéré comme étant stable. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
<b>10.3 Réactions dangereuses possibles :</b>	Ce produit n'est pas dangereux lorsqu'il est utilisé conformément aux directives. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
<b>10.4 Conditions à éviter :</b>	Protéger de la lumière.
<b>10.5 Matériaux incompatibles :</b>	Consulter la Section 7
<b>10.6 Décomposition dangereuse du produit :</b>	Consulter la Section 5

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE		
<b>Inhalation :</b>	Le produit ne devrait pas causer de l'irritation aux voies respiratoires.	
<b>Ingestion :</b>	Peut causer de l'inconfort, des nausées et des vomissements, s'il est ingéré en grande quantité	
<b>Contact avec la peau :</b>	Le produit ne devrait pas causer de l'irritation et une inflammation à la peau.	
<b>Contact avec les yeux :</b>	Le produit ne devrait pas causer d'irritation aux yeux.	
<b>Chronique :</b>	En raison de sa nature, le produit ne devrait pas causer d'effets chroniques	
<b>MalAcetic Otic Nettoyant :</b>	<b>Toxicité</b>	<b>Irritation</b>
	Non disponible	Non disponible
<b>Glycérol</b>	<b>Toxicité</b>	<b>Irritation</b>
	Oral DL <sub>50</sub> (Rat) 10 000 mg/kg [2]	Non disponible
<b>Acide acétique glacial</b>	<b>Toxicité</b>	<b>Irritation</b>
	Oral DL <sub>50</sub> (Rat) 1501 mg/kg [2]	Yeux (lapin) : 0,05 mg – (ouvert) – sévère Peau (lapin) : 525 mg (ouvert) - sévère Peau (humain) : 50 mg/ 24 heures - légère
<b>Acide borique</b>	<b>Toxicité</b>	<b>Irritation</b>
	Dermique DL <sub>50</sub> (Lapin) >2000 mg/kg [1] Oral DL <sub>50</sub> (Rat) 2500 mg/kg [2]	Peau (humain) : 15 mg/ 3 jrs - légère
<b>Monolaurate de sorbitan éthoxylé</b>	<b>Toxicité</b>	<b>Irritation</b>
	Oral DL <sub>50</sub> (Rat) 37 000 mg/kg [2]	Peau (humain) : 15 mg/ 3 jrs - légère
<b>Borate de sodium anhydre (Na<sub>2</sub>B<sub>4</sub>O<sub>7</sub>)</b>	<b>Toxicité</b>	<b>Irritation</b>
	Dermique DL <sub>50</sub> (Lapin) >2000 mg/kg [2] Oral DL <sub>50</sub> (Rat) >250 mg/kg [2]	Yeux : irritant [1]

1 \*Valeur fournie dans la FDS du fabricant. À moins d'indications autres, les données proviennent du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques.

**Irritation et corrosion de la peau :**

Le produit ne devrait pas causer de l'irritation ou de corrosion à la peau.

**Irritation et dommages graves aux yeux :**

Le produit ne devrait pas causer de l'irritation ou de dommages aux yeux.

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée :</b>
Ne devrait pas causer de sensibilité respiratoire.
<b>Mutagénicité des cellules germinales :</b>
Non disponible
<b>Cancérogénicité :</b>
Ne devrait pas être cancérigène.
<b>Toxicité reproductive :</b>
Ne devrait pas avoir d'effets reproducteurs
<b>STOT – exposition unique :</b>
Non disponible
<b>STOT – exposition répétée :</b>
Non disponible
<b>Dangers par aspiration :</b>
Non disponible

<b>SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES</b>					
<b>12.1 Toxicité</b>					
<b>Ingrédients</b>	<b>Résultat final</b>	<b>Durée du test (h)</b>	<b>Espèces</b>	<b>Valeur</b>	<b>Source</b>
MalAcetic Otic Nettoyant	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Glycérol	LC50 EC50	96 96	Poisson Algues et autres plantes aquatiques	>0,011 mg/L 77712.039 mg/L	2 3
Acide acétique glacial	LC50 EC50 CE50  CSEO	96 48 72  72	Poisson Crustacée Algues et autres plantes aquatiques Algues et autres plantes aquatiques	>1 mg/L >1 mg/L >1 mg/L 1 mg/L	2 2 2 2
Acide borique	LC50 EC50 CE50  CSEO	96 48 96  768	Poisson Crustacée Algues et autres plantes aquatiques Poisson	74 mg/L 133 mg/L 15,4 mg/L 0,009 mg/L	2 4 2 2

<b>Monolaurate de sorbitan éthoxylé</b>	LC <sub>50</sub>	96	Poisson	>100mg/L	2
	EC <sub>50</sub>	72	Algues et autres plantes aquatiques	20-24 mg/L	2
<b>Borate de sodium anhydre (Na<sub>2</sub>B<sub>4</sub>O<sub>7</sub>)</b>	LC <sub>50</sub>	96	Poisson	74 mg/L	2
	EC <sub>50</sub>	96	Algues et autres plantes aquatiques	15,4 mg/L	4
	NOEC	768		0.009 mg/L	2

**NE PAS jeter le produit dans les égouts et les voies d'eau.**

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Ingrédients	Persistance – eau/sol	Persistance – air
Glycérol	FAIBLE	FAIBLE
Acide acétique glacial	FAIBLE	FAIBLE
Acide borique	FAIBLE	FAIBLE

### 12.3 Pouvoir de bioaccumulation

Ingrédients	Pouvoir de bioaccumulation
Glycérol	FAIBLE (LogKOW = -1,76)
Acide acétique glacial	FAIBLE (LogKOW = -0,17)
Acide borique	FAIBLE (BCF = 0)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Ingrédients	Mobilité
Glycérol	ÉLEVÉE (KOC = 1)
Acide acétique glacial	ÉLEVÉE (KOC = 1)
Acide borique	FAIBLE (KOC = 35,04)

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

Non disponible

### 12.6 Autres effets indésirables

Non disponible

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

<b>Élimination du produit et de son emballage :</b>	<p>Tout médicament vétérinaire non utiliser ou déchet dérivé d'un tel médicament vétérinaire doit être éliminé conformément aux exigences nationales.</p> <p>Les lois relatives aux exigences d'élimination peuvent varier selon le pays, la province ou la région. Chaque utilisateur doit consulter les lois en vigueur dans leur région.</p>
---	---

	<p>Procéder au recyclage autant que possible et consulter le fabricant pour les options de recyclage. Consulter la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles pour l'élimination.          Enfouir les résidus dans site d'enfouissement autorisé.          Recycler les contenants si possible ou en disposer dans un site d'enfouissement autorisé.</p> <p>Il faut considérer la durée de conservation au moment de décider du mode d'élimination. Prendre note que le matériel peut se transformer en cours d'utilisation et le recyclage ou une réutilisation risque de ne pas être approprié. Dans le doute, contacter les autorités concernées.</p> <p>S'assurer que le matériel est éliminé conformément au Règlement sur les produits dangereux (Canada, 2015).</p>
<b>Méthode de traitement des déchets :</b>	Non disponible
<b>Option d'élimination dans les égouts :</b>	Non disponible

SECTION 14 : INFORMATION EN MATIÈRE DE TRANSPORT	
<b>Exigence d'étiquetage :</b>	
Polluant marin :	NON
<b>Transport terrestre (U.E. : ADR) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT</b>	
<b>Transport aérien (OACI-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT</b>	
<b>Transport maritime (Classification IMDG) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT</b>	
<b>Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC : Sans objet</b>	



**SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement applicable à la substance ou au mélange**

**LE GLYCÉROL EST INSCRIT DANS CES LISTES RÉGLEMENTAIRES :**

É.-U. : GESAMP/EHS / IMO IBC / IMO MARPOL / TEELs / RELs / TSCA  
 Canada : LIS / GESAMP/EHS / IMO IBC / IMO MARPOL

**L'ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL EST INSCRIT DANS CES LISTES RÉGLEMENTAIRES :**

É.-U. : GESAMP/EHS / IMO IBC / IMO MARPOL / IATA / Code IMDG / DOT USPS/ TSCA  
 WEELs / RELs/ PELs/  
 Canada: LIS / GESAMP/EHS / IMO IBC / IMO MARPOL IATA / Code IMDG

**L'ACIDE BORIQUE EST INSCRIT DANS CES LISTES RÉGLEMENTAIRES :**

É.-U. : GESAMP/EHS / IATA / TLV/ WEELs / TEELs / STCA / USPS  
 Canada : LIS / GESAMP/EHS / IATA / SIMDUT GHS

**LE MONOLAURATE DE SORBITAN, ÉTHOXYLÉ EST INSCRIT DANS CES LISTES RÉGLEMENTAIRES :**

É.-U. : TSCA  
 Canada : LIS

**LE BORATE DE SODIUM ANHYDRE EST INSCRIT DANS CES LISTES RÉGLEMENTAIRES :**

É.-U. : GESAMP/EHS / PELs / TLV / WEELs / TEELs/ RELs/ TSCA  
 Canada : LIS / SIMDUT GHS / IATA / GESAMP/EHS

**RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE**

**SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986**

**Section 311/312 Classe de matières dangereuses**

Risque immédiat (aigu) pour la santé	NON
Risque différé (chronique) pour la santé	NON
Risque d'incendie	NON
Risque lié à la pression	NON
Risque lié à la réactivité	NON

**É.-U. – Matières dangereuses et quantité à déclarer selon EPA CERCLA (40 CFR 302.4)**

Aucun rapporté

**Considérations relatives à la réglementation provinciale ou de l'État :**

**É.-U. CALIFORNIE - PROPOSITION 65 :**

Aucun rapporté



<b>Inventaire national</b>	<b>Statut</b>
Australie - AICS	Oui
Canada - LIS	Oui
Canada - LES	Non (glycérol, monolaurate de sorbitan éthoxylé, acide acétique glacial, acide borique)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U. - TSCA	Oui
Taiwan – TCSI	Oui
Mexique – INSQ	Oui
Vietnam – NCI	Oui
Russie – ARIPS	Non (monolaurate de sorbitan éthoxylé)
<b>Légende :</b>	<i>O = Tous les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire                      N = N'est pas inscrit ou un ou plus de ses ingrédients ne sont pas inscrit à l'inventaire et ils ne sont exempts de la liste (consulter les ingrédients donnés entre les crochets)</i>

## Section 16 : Autre information

La FDS est rédigée conformément aux lignes directrices de, REACH, GHS, SIMDUT et OSHA.

### Définitions et abréviations

PC – TWA : Concentration permise - moyenne pondérée dans le temps

PC – STEL : Concentration permise – Limite d'exposition de courte durée

STEL : Limite d'exposition de courte durée

TEEL : Limite temporaire d'exposition en cas d'urgence

IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé - Concentration

Les renseignements fournis dans la fiche de données de sécurité ont été amassés par Dechra Limited partir de plusieurs sources différentes et sont exactes au mieux de ses connaissances, informations et convictions à la date de leur publication. Toutefois, Dechra Limited ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne les informations figurant dans la présente fiche de données de sécurité, y compris, sans limitation, en ce qui concerne leur exactitude ou leur exhaustivité.

Les renseignements fournis ne constituent pas de spécifications relatives à la qualité et se veulent des lignes directrices pour la manutention, l'usage, le traitement, l'entreposage, le transport et l'élimination du produit susmentionné en toute sécurité. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adéquat pour un usage donné ou qu'il convient à la méthode d'utilisation et d'application proposée.

Droits d'auteur, 2020, Dechra Limited. Tous droits réservés.

La copie et/ou le téléchargement de ces informations dans le but d'utiliser correctement les produits Dechra Limited est autorisé à condition que : (1) les informations soient copiées intégralement et sans modification, sauf accord écrit préalable de Dechra Limited, et (2) ni la copie ni l'original ne soient revendus ou distribués de quelque manière que ce soit dans le but de réaliser un bénéfice.